|  |
| --- |
| RésuméLe rapport présente tout d’abord l’analyse stratégique du Secrétaire exécutif sur la situation de la COI et ses principales réalisations. Cette analyse est suivie du Rapport analytique sur l’exécution du programme (APIR) 2022, qui porte sur le programme couvrant l’ensemble de la période quadriennale (du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021) et sur l’évaluation du cadre de résultats au regard des indicateurs de performance et des cibles approuvés.L’addendum au présent document, en anglais uniquement, fournit des informations actualisées sur le travail accompli entre juin 2021 et mai 2022, par fonction de la COI. En outre, le Rapport sur l’exécution du budget 2020-2021 (40 C/5) au 31 décembre 2021 (IOC/EC-55/3.1.Doc(2)) et le Rapport sur la situation financière du Compte spécial de la COI à la fin de l’année 2021 et prévisions pour 2022 (IOC/EC‑55/3.1.Doc(3)) complètent la documentation accompagnant la présentation orale que le Secrétaire exécutif donnera en séance plénière du Conseil exécutif. Décision proposée : Le Conseil exécutif est invité à prendre note du présent rapport et à examiner le projet de décision figurant sous la cote Déc. EC-55/3.1 dans le Document provisoire relatif aux décisions à adopter (document IOC/EC-55/AP). |

**INTRODUCTION – ANALYSE STRATÉGIQUE DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA COI**

***Maintenir le cap après la 31e Assemblée de la COI***

1. L’analyse stratégique figurant dans le rapport du Secrétaire exécutif de la COI à la 31e Assemblée de la Commission, en juin 2021 ([IOC/A-31/3.2.Doc(1)](https://oceanexpert.org/document/28078)), demeure d’actualité, et la brève note de quatre pages qui suit se contente de la compléter et de l’actualiser.

2. Malgré la complexité de la situation internationale au lendemain de la pandémie de COVID‑19 et les tensions géopolitiques découlant, entre autres, du conflit militaire en Ukraine, l’année 2022 devrait être « l’année de l’océan ». Elle a été marquée dès le début par le Sommet « One Ocean Summit », premier « One Planet Summit » entièrement consacré à l’océan, organisé à Brest (France) les 9, 10 et 11 février 2022 dans le cadre de la présidence française du Conseil de l’Union européenne et avec le soutien de l’Organisation des Nations Unies. La Directrice générale de l’UNESCO s’est exprimée à l’occasion du débat de haut niveau du Sommet en présence de nombreux chefs d’État et de gouvernement. La COI a mobilisé la contribution de l’UNESCO au Sommet, a organisé des manifestations de premier plan à cette occasion et/ou y a participé.

3. La septième Conférence « Notre océan », qui s’est tenue aux Palaos les 13 et 14 avril 2022, a donné un nouvel élan aux acteurs du domaine de l’océan, en suscitant notamment des engagements en faveur des océans de la part des PEID et des pays du Pacifique, ainsi qu’à leur profit. La « tournée des océans » de 2022 se poursuivra par : la Conférence africaine qui se tiendra du 10 au 12 mai 2022, au Caire (Égypte), afin d’établir la feuille de route du continent pour la [Décennie de l’Océan](https://ioc.unesco.org/ocean-decade#:~:text=The%20Plan%20documents%20the%20Decade,capacity%20development%2C%20and%20behavior%20change.) ; la 22e réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer, qui portera sur l’observation des océans (6‑10 juin 2022) ; et le dialogue sur les océans et le climat engagé dans le cadre de la CCNUCC (en juin 2022 également). Après la 55e session de son Conseil exécutif, la COI se consacrera à la Conférence des Nations Unies sur les océans, d’une importance décisive, qui sera organisée conjointement par le Portugal et le Kenya à Lisbonne, du 27 juin au 1er juillet 2022. Les conclusions et les engagements découlant de toutes les rencontres susmentionnées devraient permettre de définir les dimensions océaniques de la 15e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP-15 CDB (partie 2), Kunming, Chine) qui se tiendra au troisième trimestre de 2022 afin de déterminer le programme mondial en matière de biodiversité pour l’après-2020. Plus tard dans l’année, la 27e Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP-27 à la CCNUCC), qui se tiendra à Charm El-Cheikh (Égypte) du 7 au 18 novembre 2022, devrait être déterminante pour renforcer le lien entre l’océan et le climat, susciter une action climatique fondée sur l’océan et fixer un cap solide concernant la lutte contre le changement climatique en Afrique.

4. Comme l’a déclaré récemment à plusieurs reprises l’Ambassadeur M. Peter Thomson, Envoyé spécial du Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies pour l’océan, « la santé des océans continue de se dégrader, mais la société se mobilise de plus en plus pour inverser ce phénomène ». Des négociations difficiles ont lieu au sein de l’Organisation mondiale du commerce au sujet de la suppression des subventions publiques néfastes accordées aux grandes flottes de pêche. Au début du mois de mars 2022, la 5e session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement (UNEA-5) a adopté une résolution entamant un processus d’élaboration d’instrument international juridiquement contraignant visant à mettre fin à la pollution plastique, notamment dans le milieu marin. On espère ainsi que les engagements nationaux et locaux en matière de lutte contre le réchauffement climatique, la perte de biodiversité et la pollution deviendront plus ambitieux et que leur mise en œuvre sera renforcée. Il existe une dynamique en faveur de l’établissement d’un plus grand nombre d’aires marines protégées, à la fois sur terre et dans les océans, notamment dans le cadre de l’initiative 30 x 30 (protéger au moins 30 % de la surface de la planète, y compris les océans, d’ici à 2030).

5. Le Secrétaire exécutif espère que les États membres de la COI accueilleront avec satisfaction le Rapport pilote sur l’état de l’océan (*State of the Ocean Report*, StOR), évoqué pour la première fois dans son rapport oral à la 53e session du Conseil exécutif (février 2021). Cette version pilote s’appuie sur les données collectées par les programmes parrainés par la COI et leurs réseaux affiliés. Nous espérons que les prochaines éditions incluront les contributions d’autres organismes des Nations Unies et d’acteurs clés extérieurs au système des Nations Unies. De cette manière, le monde sera tenu informé non seulement des évolutions notables du milieu océanique mais aussi des activités pertinentes menées dans ce domaine. La parution annuelle du rapport, idéalement à la veille du 8 juin (Journée mondiale de l’océan), peut contribuer à sensibiliser l’opinion publique mondiale et à susciter des mesures de gestion et de protection de l’océan, en faveur de la vie qu’il abrite, de la régulation du climat et, *in fine*, du bien-être des populations.

6. Le Système mondial d’observation de l’océan (GOOS) permet de disposer des informations océaniques nécessaires au suivi et à la prévision de l’évolution du climat, de la santé des océans, de la vie marine, des phénomènes météorologiques et des alertes en cas de catastrophe. Ce système d’observation *in situ*, auquel contribuent quelque 84 pays, compte aujourd’hui environ 10 000 plates-formes d’observation des océans, réparties au sein de 12 réseaux mondiaux d’observation des océans. Une récente étude parue dans la revue *Frontiers in Marine Science* révèle que les observations biologiques continues ne concernent que 7 % de la surface totale de l’océan, et que certaines des zones pour lesquelles on manque le plus de données sont justement des zones de riche biodiversité et de forte pression humaine. Toutefois, 12 réseaux d’observation de l’océan BioEco (biologie et écosystèmes) sont désormais renforcés. La Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) ouvre des perspectives en la matière. Plus de la moitié des « actions de la Décennie » actuelles mettent l’accent sur le défi de la Décennie que constitue la mise en place d’un système intégré d’observation de l’océan. Il est essentiel de faire en sorte que ces initiatives contribuent à la mise en place de systèmes d’observation coordonnés afin de soutenir la transformation envisagée dans le cadre de la Décennie de l’Océan. C’est pourquoi la COI a proposé, par l’intermédiaire du GOOS, la création d’un Bureau de coordination de la Décennie sur les observations océaniques, chargé de faciliter ce travail.

7. Depuis la publication de sa [Recommandation sur une science ouverte](https://unesdoc.unesco.org/ark%3A/48223/pf0000379949_fre), en 2021, l’UNESCO appelle les pays à accroître leur collaboration scientifique et le partage d’informations, en rendant toutes les données et connaissances scientifiques librement accessibles à tous et réutilisables par tous, au profit de la société. L’approche de la science ouverte, complétée par la nouvelle politique unifiée de l’Organisation météorologique mondiale (OMM) pour l’échange de données, peut permettre de réduire les fractures numériques, technologiques et en matière de connaissances. Le Conseil exécutif de la COI examinera à sa présente session un récent rapport, établi dans le cadre d’un atelier multi-institutions et proposant un certain nombre de solutions possibles pour faciliter les observations océaniques dans les zones relevant de la juridiction nationale, telles que les ZEE, solutions qui seraient mises en œuvre par l’intermédiaire des organismes des Nations Unies (point 3.4 de l’ordre du jour).

8. Le domaine de la prévision océanique se prête largement à l’élaboration de nouveaux produits numériques importants. Il est tout aussi nécessaire d’accroître considérablement l’utilisation des données satellitaires, en les fusionnant avec les données *in situ*, afin d’intensifier les efforts de réanalyse des données océaniques et de faciliter les comparaisons entre les différents modèles de prévision océanique. Lors de récentes discussions, la communauté du Système d’observation en mer profonde a évoqué la nécessité de prévoir en temps quasi-réel les vagues de chaleur sous-marines ainsi que les épisodes de désoxygénation et d’acidification. Le phénomène récent de blanchiment des coraux dans les Caraïbes, probablement causé par une maladie, montre qu’il est urgent d’établir une composante sur la santé des écosystèmes dans le système de prévision océanique, englobant les multiples grands facteurs de stress. Lors du « One Ocean Summit » à Brest, un engagement majeur a été pris en vue d’établir en Europe, à partir de *Mercator Ocean International*, une organisation intergouvernementale qui sera le fer de lance dans le domaine du traitement de données et de la prévision océaniques. Cette organisation pourrait devenir un nouveau contributeur clé aux objectifs de la COI, en créant un nouveau niveau de production de données océaniques traitées, en temps réel et en différé, tout en faisant office de centre de collaboration de la Décennie.

9. La mise en place du Système de données et d’informations océanographiques (ODIS) et de sa composante clé, le projet Ocean InfoHub, progresse de manière satisfaisante. La question des données océaniques, notamment de leur ouverture et de leur accessibilité, est un sujet d’une brûlante actualité, et de nombreux nouveaux acteurs et partenaires sont en quête de données océaniques. Le succès de la Conférence internationale sur les données océaniques organisée à Sopot (Pologne), en février 2022, a constitué un temps fort pour la COI. Grâce aux grands programmes de la Décennie de l’Océan et à d’autres avancées, les conditions deviennent de plus en plus favorables à la création d’un « écosystème numérique de l’océan » ou « double numérique de l’océan », qui permettrait une gestion transparente et éclairée des océans.

10. Depuis plusieurs années, la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne (DG MARE) et la COI de l’UNESCO coopèrent pour promouvoir la planification de l’espace marin à l’échelle mondiale. Depuis 2017, cette coopération s’inscrit dans le cadre d’une feuille de route commune (Feuille de route pour la PEM). En octobre 2021, la COI a achevé avec succès le projet MSPGlobal financé par la Commission européenne, qui a entre autres donné lieu à la publication d’un nouveau Guide international de MSPGlobal sur la planification de l’espace marin/maritime. La Commission européenne s’est engagée en janvier 2021 à soutenir une nouvelle phase du projet MSPGlobal visant à développer les plans d’aménagement de l’espace marin dans le monde, à l’appui d’une nouvelle feuille de route pour la PEM couvrant la période 2023-2028. Un autre projet soutenu par la DG MARE, axé sur l’initiation à l’océan, a débuté en 2022. La collaboration fructueuse menée de longue date avec le Fonds pour l’environnement mondial, le PNUD et le PNUE se poursuit sous l’égide de l’initiative IW:Learn, et prévoit un nouveau projet d’une durée de quatre ans et deux nouveaux projets régionaux relatifs aux grands écosystèmes marins de la mer des Sargasses et de la mer Noire.

11. Le Président de la COI, le Président de l’IOCINDIO, le Vice-Président de la COI pour le groupe électoral IV et le Secrétaire exécutif se sont beaucoup impliqués dans l’établissement et le début des travaux du Groupe de travail intersessions à composition non limitée sur le statut du Comité régional de la COI pour l’océan Indien central (IOCINDIO). Deux réunions en ligne se sont tenues à la fin du mois de mars 2022, et le Groupe discute activement du mandat de la future sous-commission et de son domaine d’action régional, en s’attachant à déterminer des moyens positifs d’interagir/coopérer avec l’IOCAFRICA et la WESTPAC et en évitant de faire double emploi ou d’affaiblir le mandat de ces deux sous-commissions de la COI.

12. Le Programme relatif aux tsunamis de la COI se renforce grâce aux orientations très utiles de la communauté des experts, par le biais du Groupe de travail sur les systèmes d’alerte aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WS) par exemple, et avec le soutien efficace de l’Unité des tsunamis de la COI. On espère ainsi renforcer les capacités scientifiques et technologiques du système, et élargir son champ d’action, afin d’élaborer des alertes aux tsunamis générés par certaines sources non sismiques. L’ambitieux programme Tsunami Ready vise à ce que toutes les municipalités côtières exposées au risque de tsunami soient déclarées « Tsunami Ready » d’ici à 2030.

13. Un test clé pour le système de tsunami de la COI a eu lieu le 15 janvier 2022. L’explosion massive qui s’est produite sur l’île volcanique de Hunga Tonga – Hunga Ha’apai, à environ 30 kilomètres au sud-sud-est de l’île de Fonuafoʻou (Tonga), a provoqué un tsunami qui a entraîné des pertes en vies humaines et des dommages à l’échelle locale, régionale et dans tout le Pacifique. C’est la première fois que le Centre d’alerte aux tsunamis dans le Pacifique (PTWC) était appelé à réagir, presque instantanément, à ce type d’événement, puisque son système est principalement axé sur les tsunamis d’origine sismique, qui représentent près de 90 % des cas de tsunamis survenus dans le monde. L’équipe du PTWC a réussi à émettre des messages d’alerte aux tsunamis malgré des difficultés techniques majeures, en collaboration avec les centres nationaux d’alerte aux tsunamis et les organismes nationaux de gestion des situations d’urgence, qui ont transmis des alertes et des ordres d’évacuation, sauvant ainsi des vies. À l’issue de cet événement, une évaluation post-catastrophe de la COI a été menée sur l’éruption volcanique et le tsunami de l’île de Hunga Tonga – Hunga Ha’apai. En outre, le Groupe intergouvernemental de coordination (GIC) du Système d’alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique (PTWS) a constitué une équipe spéciale d’intervention face au risque de tsunami en la chargeant d’élaborer pour le PTWS un plan de mise en place de procédures transitoires relatives au tsunami causé par l’éruption volcanique de l’île.

14. La COI continue à renforcer les capacités scientifiques et institutionnelles de tous ses membres au moyen du transfert des techniques marines, de l’éducation et de la formation. Le Groupe d’experts de la COI sur le développement des capacités fait appel à des experts de premier plan pour élaborer la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023‑2030). L’approche stratégique retenue consiste à concevoir des actions pertinentes pour aider les États membres à développer et à élargir leurs capacités en matière de gestion durable des océans. Grâce aux formations proposées par son réseau mondial de 17 centres de formation régionaux et spécialisés, l’Académie mondiale OceanTeacher (OTGA) a dispensé 24 cours de formation en ligne entre juin et décembre 2021. Huit cours de formation en ligne supplémentaires doivent être dispensés au cours du premier semestre de 2022 par des centres de Belgique, de Norvège, d’Argentine, du Mozambique et du Portugal. Les centres régionaux de formation et de recherche de la WESTPAC ont dispensé des formations sur la biodiversité marine et la santé des écosystèmes (RTRC-MarBEST), la dynamique des océans et le climat (RTRC-ODC), la gestion et la restauration des récifs, les toxines marines et la sécurité alimentaire, ainsi que sur les débris plastiques marins et les microplastiques. Des professionnels en début de carrière ont également participé aux programmes et aux formations proposés par ces centres, ce qui leur a permis d’approfondir leurs connaissances et leur a ouvert des possibilités de collaboration et de mise en réseau.

15. Les progrès satisfaisants de la Décennie de l’Océan feront l’objet d’un rapport au titre du point 4.1 de l’ordre du jour. Le Groupe de coordination pour la Décennie gère avec efficacité l’ampleur sans précédent des activités, même si la mobilisation de ressources reste un défi majeur pour la Décennie durant la transition entre la phase de planification et la phase de mise en œuvre. On observe une participation fructueuse et déjà massive des individus, des communautés, des instituts, des organisations et des pays à la Décennie. De nombreuses activités, dont 31 programmes de la Décennie, ont résulté du premier appel à l’action de la Décennie. D’autres activités seront annoncées prochainement à l’issue de l’examen des propositions soumises dans le cadre du deuxième appel. Le 15 avril 2022, le troisième appel à l’action de la Décennie a été lancé, sur le thème de l’économie océanique durable et de l’alimentation bleue. L’Alliance pour la Décennie de l’Océan prend de l’ampleur, grâce à la participation de dirigeants du monde entier, au plus haut niveau d’autorité, comme l’illustre la récente adhésion de S. E. M. Jonas Gahr Støre, Premier Ministre de Norvège, et de S. E. M. Wavel Ramkalawan, Président de la République des Seychelles. Vingt-cinq (25) comités nationaux de la Décennie ont été créés, et d’autres sont en cours d’établissement. Le Forum des parties prenantes de la Décennie, une liste d’experts et quatre groupes de travail informels sur des questions transversales (données océaniques, innovation et technologie, communication et suivi/évaluation) fournissent des conseils sur la conception conjointe d’activités et la stratégie de mobilisation pour la Décennie.

16. Le Secrétaire exécutif souhaite mettre en lumière trois dimensions importantes de la Décennie qui détermineront son succès. *Tout d’abord*, il est important de trouver un moyen de s’assurer que les « actions de la Décennie » proposées « de la base vers le sommet » et approuvées par la suite, dans leur totalité, créent une base pour une gestion durable des océans ancrée dans la planification et la science. Cela nécessite le soutien des États membres et des bailleurs de fonds, ainsi qu’un processus structuré pour définir les priorités et les cibles tout au long de la Décennie et relever les 10 défis actuels de la Décennie. Le potentiel et l’engagement du Comité consultatif de la Décennie récemment créé et composé de 15 membres sont impressionnants. Le Secrétaire exécutif invite en outre tous les acteurs à réfléchir à la manière de faire en sorte que la Décennie produise des effets supérieurs à la somme de toutes ses activités et structures. *Deuxièmement*, la Décennie a été proposée et est coordonnée par la COI. La Décennie de l’océan et la COI devraient aller de l’avant main dans la main, en se renforçant mutuellement, de sorte que la Décennie aide la COI à se transformer et à se développer pour devenir un organisme plus fort et plus compétent, capable de produire des résultats dans tous les domaines de sa chaîne de valeur. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour que toutes les fonctions de la COI commencent à s’articuler comme un système de bout en bout. En outre, la Décennie a atteint un tel niveau de visibilité qu’elle peut apparaître aux yeux des parrains comme un investissement plus intéressant que la COI, ce qui pose un problème pour la collecte de fonds liée aux programmes fondamentaux de la COI. La complémentarité entre les activités de la Décennie de l’océan et celles de la COI devrait être encore renforcée. *Troisièmement*, et c’est peut-être la réponse aux problèmes signalés ci-dessus, il est nécessaire de mettre en place un programme global pour la Décennie qui rassemblerait la plupart des composantes de la Décennie et les transformerait en un mouvement visant à permettre une planification et une gestion des océans fondées sur la science, comme le préconise le Groupe de haut niveau pour une économie océanique durable.

17. En tant qu’organisme chargé des sciences océaniques au sein du système des Nations Unies, la COI peut et doit jouer le rôle de catalyseur des sciences océaniques et de facilitateur de la planification durable des océans. La COI et ses partenaires ont créé les conditions nécessaires pour inverser le déclin de la santé des océans en s’appuyant sur un nouveau niveau de sensibilisation, en proposant des solutions et en renforçant l’engagement et la mobilisation (voir l’analyse du Secrétaire exécutif dans son [rapport à la dernière Assemblée](https://oceanexpert.org/document/28078)). Le Secrétaire exécutif continue de travailler sur le concept connexe d’une COI « optimale » et « saine », qui sera présenté à l’Assemblée de la COI à sa 32e session, en 2023. L’évaluation par le Service d’évaluation et d’audit (IOS) du positionnement stratégique de la COI et ses conclusions (document [212 EX/9](https://unesdoc.unesco.org/ark%3A/48223/pf0000378557_fre)) sont très utiles à cet égard.

18. Le Secrétaire exécutif souhaite remercier le Secrétariat de la COI pour le travail accompli malgré le manque de ressources, très souvent dans des conditions stressantes, parfois avec des demandes arrivant au dernier moment, et toujours dans les conditions difficiles liées à la pandémie. Le Secrétaire exécutif est fier de faire partie de l’équipe du Secrétariat de la COI.

19. Au nom du Secrétariat de la COI, le Secrétaire exécutif tient à remercier le Président de la COI, M. Ariel Troisi, ainsi que tous les membres du Bureau de la COI pour leurs contributions stratégiques et leurs efforts de supervision du travail de la COI. Ils effectuent ce travail de manière volontaire, mais leur dévouement est sans égal. Enfin, c’est l’intérêt et le soutien des États membres, le leadership du Président et des membres du Bureau ainsi que l’appui global du Secrétariat qui permettent à la COI, malgré toutes les tempêtes, de maintenir le cap vers « L’océan dont nous avons besoin pour l’avenir que nous voulons ».

**RAPPORT ANALYTIQUE SUR L’EXÉCUTION DU PROGRAMME (APIR) POUR 2018-2021**

*[Extrait du document 214 EX/4.I : Rapport analytique sur l’exécution du programme 2022 (1er janvier 2018 – 31 décembre 2021)]*

**Introduction -** **Points saillants de l’exécution du programme**

16. À la suite de l’adoption par l’Assemblée générale des Nations Unies du Plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) (Décennie de l’Océan), la COI a entrepris d’assurer la coordination globale de la Décennie. Elle a établi un certain nombre de mécanismes de coordination mondiaux et régionaux, gérés par des partenaires tels que l’Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD), la Communauté du Pacifique (CPS) et l’Association des États riverains de l’océan Indien, qui visent à garantir l’émergence énergique et autonome de perspectives régionales spécifiques. Le premier appel à l’action de la Décennie a conduit à l’approbation de 31 programmes transformateurs et d’autres initiatives majeures. Les actions de la Décennie approuvées en 2021 ont mobilisé un investissement collectif de l’ordre de 840 millions de dollars des États-Unis pour les trois prochaines années. Des ressources supplémentaires seront néanmoins nécessaires pour exploiter tout le potentiel de la Décennie de l’Océan.

17. La COI met en place des dizaines de communautés de pratique de la Décennie afin de veiller à ce que toutes les nations, et en particulier les PEID et les pays les moins avancés (PMA), disposent de capacités adaptées en sciences océaniques, d’institutions efficaces ainsi que de la possibilité de développer et d’utiliser les technologies et la conception technique pour tirer profit des océans nouveaux. Un réseau d’organisations philanthropiques rassemblant 20 fondations internationales a été constitué.

18. L’Alliance pour la Décennie de l’Océan prend forme avec l’adhésion de dignitaires mondiaux et de pays. Les premiers représentants de la Décennie issus du secteur privé font déjà leur apparition, à travers, par exemple, les nouveaux partenariats conclus avec Fugro (numéro un mondial des services de géosciences) et le Fonds AXA pour la recherche, qui visent respectivement à mettre en place une initiative sur les données océaniques et à établir un fonds pour la recherche océanique en faveur de la résilience côtière. Dans le cadre des séries virtuelles de la Décennie, des manifestations ont été organisées pour créer une communauté mondiale autour des femmes dans le domaine des sciences océaniques, afin de les soutenir et de les outiller à chaque étape de leur carrière.

19. La Commission s’est acquittée avec succès du rôle qui lui avait été confié, à savoir l’élaboration de la méthode destinée à aider les États membres à réaliser les indicateurs 14.3.1 et 14.a.1 des ODD et à présenter des rapports à ce sujet. Elle a contribué à éclairer le processus de négociation d’un instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. La COI a par ailleurs renforcé l’échange et les services de données océaniques, fait progresser la recherche dans des domaines scientifiques cruciaux tels que l’acidification et la désoxygénation des océans, facilité les liens à l’interface sciences-politiques, et œuvré pour renforcer les capacités en sciences océaniques de ses États membres, en particulier en Afrique et dans les PEID, ainsi que pour promouvoir l’égalité des genres dans les sciences océaniques. La COI a également obtenu des résultats probants dans la conception d’activités d’initiation à l’océan, contribuant donc à l’accomplissement de la cible 4.7 de l’ODD sur l’éducation de qualité.

20. Pour diriger un mouvement mondial aussi vaste et fécond que la Décennie de l’Océan tout en renforçant ses programmes fondamentaux, la COI a besoin d’importantes ressources supplémentaires. Les partenariats stratégiques cruciaux devront être renforcés et de nouveaux partenariats être forgés à cette fin.

[…]

#### Principales tendances, défis rencontrés et perspectives

108. Au cours de la période quadriennale 2018-2021, bien que les observations océaniques et l’échange de données aient été perturbés en raison de la pandémie de COVID‑19, la Commission océanographique intergouvernementale (COI) a réussi à faire progresser encore davantage la coopération internationale pour mettre les sciences océaniques au service de la gestion durable des océans.

109. À la suite de l’adoption par l’Assemblée générale des Nations Unies du Plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) (Décennie de l’Océan), la COI a mis en place un certain nombre de mécanismes de coordination mondiaux et régionaux, dont des dizaines de communautés de pratique. Le premier appel à l’action de la Décennie a conduit à l’approbation de 31 programmes transformateurs et d’autres initiatives majeures. La Commission s’est acquittée avec succès du rôle qui lui avait été confié, à savoir l’élaboration de la méthodologie destinée à aider les États membres à utiliser les indicateurs 14.3.1 et 14.a.1 des objectifs de développement durable (ODD) et à présenter des rapports à ce sujet. Elle a contribué à guider le processus de négociation d’un instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale et a renforcé l’échange et les services de données océaniques. Elle a ainsi fait progresser la recherche dans des domaines scientifiques cruciaux tels que l’acidification et la désoxygénation des océans ; entretenu l’interface entre sciences et politiques ; renforcé les capacités en sciences océaniques de ses États membres, en particulier en Afrique et dans les petits États insulaires en développement (PEID) ; et promu l’égalité des genres dans les sciences océaniques. La COI a également obtenu des résultats probants dans la conception d’activités d’initiation à l’océan, contribuant donc à l’accomplissement de la cible 4.7 de l’ODD sur l’éducation de qualité. Dans le cadre des séries virtuelles de la Décennie, des manifestations ont été organisées pour créer une communauté mondiale autour des femmes dans le domaine des sciences océaniques, afin de les soutenir et de les outiller à chaque étape de leur carrière.

110. Ce faisant, la COI a continué de coopérer plus étroitement avec d’autres institutions, à la fois au sein et en dehors du système des Nations Unies. S’appuyant sur le soutien sans faille de ses États membres, la Commission a approfondi ses relations avec des partenaires multilatéraux, tels que le Fonds pour l’environnement mondial (FEM), la Commission européenne (CE), la Communauté du Pacifique (CPS) et l'Association des États riverains de l'océan Indien, ainsi qu’avec des partenaires du secteur privé, tels que le Fonds AXA pour la recherche océanique, Fugro, Panerai et Prada. Elle a poursuivi ses efforts pour encourager la participation de la société civile, et notamment du monde nautique, par le biais d’une coopération avec l’Association internationale de la classe ouverte des monocoques. L’Alliance pour la Décennie de l’Océan a commencé à prendre son essor grâce à l’adhésion de nombreux dirigeants et de nombreuses institutions du monde entier.

111. À la faveur des efforts et des réalisations de cette période quadriennale, la COI est fin prête à travailler avec ses partenaires afin de coordonner avec succès la Décennie et son ambition de fournir des solutions scientifiques pour remédier à la dégradation de la santé des océans, ce qui profiterait grandement à l’humanité.

#### Principales réalisations pendant la période quadriennale

112. Le vaste processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, chapeauté par la COI, a débouché sur l’élaboration du Plan de mise en œuvre de la Décennie, un document exhaustif qui table sur la participation d’acteurs locaux, avec une répartition judicieuse des tâches entre tous les partenaires du système des Nations Unies. En juin 2021, l’Assemblée de la COI a adopté le mandat du Comité consultatif de la Décennie, lequel a été institué en décembre 2021 à l’issue d’un appel à candidatures international. Le premier appel à l’action de la Décennie, lancé en 2020, a généré quelque 250 propositions d’action de la Décennie. Ces propositions comprenaient 31 programmes transformateurs, 10 actions de la Décennie sous la houlette des Nations Unies et plus de 40 contributions. Elles abordaient de nombreux thèmes, dont les sciences océaniques au service de la formulation de politiques dans les PEID du Pacifique ; l’initiation à l’océan ; la recherche et la gestion dans le domaine de la haute mer ; la gestion des écosystèmes marins face à de multiples facteurs de stress ; le patrimoine culturel subaquatique ; l’observation des océans ; la résilience côtière ; et l’exploitation durable des pêches. Le deuxième appel à l’action de la Décennie a été lancé en octobre 2021 en vue de produire des actions et des solutions scientifiques dans les domaines de la pollution marine, de la résilience des écosystèmes et du lien océan-climat. Outre l’événement mondial de haut niveau à l’occasion du lancement de la Décennie, qui a réuni plusieurs chefs d’État et de gouvernement ainsi que des responsables d’institutions des Nations Unies, la COI a organisé, en 2021, les conférences de lancement de la Décennie dans le Pacifique occidental et l’Atlantique occidental tropical. Elle a également entamé les préparatifs d’une grande conférence de lancement de la Décennie, ayant pour thème les sciences océaniques en faveur du développement durable en Afrique, qui aura lieu en 2022. Les autres engagements et partenariats à catalyser en 2022 comprennent notamment le One Ocean Summit, une rencontre internationale organisée par la France ; la conférence « Notre Océan », organisée par les États-Unis et Palau ; et la Conférence des Nations Unies sur les océans, organisée à Lisbonne (Portugal) par le Kenya et le Portugal.

113. Les responsables de la COI ont participé activement au processus de négociation d’un instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. En octobre 2020, en vue d’éclairer le déroulement des négociations, le Secrétariat a publié un document officieux sur les contributions actuelles et potentielles de la COI au processus relatif à cet instrument (IOC/INF-1387), qui aborde notamment la recherche marine, les données, le développement des capacités et le transfert des techniques marines. En novembre 2021, une session d’information adressée aux États membres de l’ONU portait sur le travail mené par la COI sur le mécanisme d’échange de données et d’informations océanographiques ainsi que sur le développement des capacités.

114. Au cours de la période quadriennale, d’importants progrès ont été réalisés dans l’élaboration de la méthodologie destinée à aider les États membres à utiliser les deux indicateurs 14.3.1 et 14.a.1 des ODD, dont la COI s’est vu confier la charge au sein du système des Nations Unies, ainsi qu’à présenter des rapports à ce sujet. Un portail dédié à la collecte de **données sur l’acidification des océans** a été conçu et des activités connexes de développement des capacités régionales ont été déployées afin de répondre aux exigences en matière de données de l’indicateur 14.3.1 des ODD. La deuxième édition du **Rapport mondial sur les sciences océaniques** a été lancée le 14 décembre 2020, à l’occasion du 60e anniversaire de la COI. Outre qu’il établit une base solide permettant de mesurer les progrès accomplis vers la réalisation de la cible 14.a des ODD, ce document fournit une base de référence pour les capacités océanographiques et les investissements connexes et servira d’outil de suivi tout au long de la Décennie. Le Rapport mondial sur les sciences océaniques, qui fournit des données ventilées par genre, demeure l’un des mécanismes de suivi des progrès.

115. La deuxième **Évaluation mondiale de l’océan** des Nations Unies a été présentée en avril 2021 lors d’un événement mondial auquel la COI a participé en tant qu’orateur, tandis que le troisième cycle du mécanisme de notification et d’évaluation systématiques à l’échelle mondiale de l’état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, a débuté. Dans ce contexte, la COI et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer ont repéré des possibilités de collaboration spécifiques dans le domaine de l’interface entre sciences et politiques, du développement des capacités et des synergies avec la Décennie.

116. À l’interface entre **sciences et politiques**, la COI a élaboré un programme de recherche et d’observation consolidé et multipartenaire sur le carbone océanique, à l’appui de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de son Accord de Paris. Cette démarche supposait de participer activement aux Dialogues sur la recherche sous l’égide de l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) de la CCNUCC ; de jouer un rôle de premier plan dans l’initiative Ocean Pathway du Partenariat de Marrakech, lequel rassemble des acteurs non étatiques dans le cadre de la CCNUCC ; et de contribuer à la planification de la 26e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (COP-26), en particulier de la journée d’action pour les océans. La COI a participé activement à la COP-26 et à la COP-27 grâce à l’organisation de plus d’une dizaine de manifestations pour faire connaître le rôle joué par les sciences océaniques dans l’adaptation au changement climatique et l’atténuation de ses effets, mettant ainsi en exergue le cadre d’action de la Décennie ainsi que les travaux de la COI dans le domaine de l’acidification des océans, de l’ODD 14, du carbone bleu, de l’observation océanique et du développement des capacités.

117. L’instauration d’un dialogue nourri entre l’océan et le climat par la COP-26 revêt une grande importance pour les prochains travaux de la COI. Celle-ci a continué de soutenir le Réseau mondial d’observation de l’acidification des océans et de coparrainer l’Initiative Carbone bleu avec Conservation International et l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ainsi que l’étude et la gestion des efflorescences algales nuisibles avec l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) et le Comité scientifique pour les recherches océaniques (CSRO). Depuis 2020, elle assure le secrétariat du Partenariat international pour le **carbone bleu,** financé par l’Australie. Dans le cadre du Groupe mixte d’experts chargés d’étudier les aspects scientifiques de la protection de l’environnement marin (GESAMP), la COI, en collaboration avec l’Organisation maritime internationale (OMI), a entrepris de rédiger des directives sur l’encrassement biologique et la prévention de la propagation des espèces marines envahissantes. Les travaux d’experts sur les espèces exotiques constituent la ligne de mire du projet relatif au grand écosystème marin du courant des Canaries, financé par l’Espagne. Pour mieux répondre aux besoins des États membres, les organes subsidiaires régionaux de la COI ont renforcé leur assistance et leur prestation de services au niveau des régions et des États membres.

118. Le projet de **planification de l’espace marin** global (MSPGlobal), financé par l’Union européenne (UE), a permis d’accroître la sensibilisation et de renforcer les capacités des autorités gouvernementales et des parties prenantes. Son principal résultat est un nouvel ensemble d’orientations internationales pour la planification de l’espace marin (PEM), qui a été lancé en octobre 2021 lors de la conférence finale du projet. Le financement du Gouvernement suédois a permis de soutenir l’implantation de la PEM en Afrique, en Asie du Sud-Est et dans les Caraïbes. La COI a renforcé sa collaboration avec le FEM par le biais de deux projets régionaux relatifs aux grands écosystèmes marins de la mer Noire et de la mer des Sargasses, en plus du nouveau projet mondial de Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales (IW:LEARN). En janvier 2021, la COI a organisé la 37e réunion du Comité directeur de la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) et le colloque sur la GEBCO, afin de contribuer à la Décennie en faisant progresser les campagnes de cartographie des océans.

119. La stratégie à l’horizon 2030 du **Système mondial d’observation de l’océan** (GOOS) a été adoptée par la COI en 2019 et sous-tend à présent les travaux de l’équipe de base du GOOS, composée de groupes de discussion, de groupes de coordination et d’équipes d’experts. En 2020, le GOOS a publié une feuille de route destinée à aider les nations, les partenaires et les donateurs à imaginer ensemble des actions en vue de concrétiser cette stratégie. Les spécialistes des données océanographiques se sont également mobilisés pour accélérer leurs travaux. En avril 2020, le projet Ocean InfoHub, financé par le Gouvernement flamand (Belgique), a été lancé. Il s’agit de la première étape vers l’élaboration du Système de données et d’information océaniques (ODIS). Dans un premier temps, le projet se focalise sur l’Amérique latine, l’Afrique et les PEID du Pacifique. Deux autres nouveaux projets ont été lancés : le Réseau d’alerte aux invasions biologiques marines des îles du Pacifique et la deuxième phase de l’Académie mondiale OceanTeacher. Le Système d’information sur la biodiversité de l’océan (OBIS) a célébré son 20e anniversaire, tout en poursuivant son rôle largement reconnu de soutien aux chercheurs et en fournissant des statistiques pour des évaluations mondiales et régionales, telles que celles du mécanisme de notification et d’évaluation systématiques (Évaluation mondiale de l’océan) et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), ainsi que le récent Rapport mondial périodique sur la situation des efflorescences algales nuisibles, sous la direction de la COI. Par le biais du Réseau d’alerte aux invasions biologiques marines des îles du Pacifique, et avec le soutien de l’OBIS, la COI renforce les capacités scientifiques locales des PEID du Pacifique afin de mettre en place un système qui détecte précocement les espèces marines envahissantes au moyen de méthodes moléculaires (ADN environnemental) et qui lance une alerte rapide en cas d’apparition.

120. La conception et l’harmonisation de **systèmes régionaux d’alerte aux tsunamis** ont continué d’être coordonnées par quatre groupes intergouvernementaux régionaux : les Systèmes d’alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l’Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (NEAMTWS), dans le Pacifique (PTWS) et dans l’océan Indien (IOTWMS) ainsi que le Système d’alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (CARIBE-EWS). Grâce à ces efforts, 139 États membres, dont 28 PEID et neuf pays africains, ont nommé des points focaux nationaux pour l’alerte aux tsunamis ou créé des centres nationaux d’alerte aux tsunamis. La région de la mer de Chine méridionale dispose désormais de son propre centre consultatif sur les tsunamis. Les centres nationaux d’alerte aux tsunamis de France, de Grèce, d’Italie, du Portugal et de Turquie ont été accrédités en tant que prestataires régionaux de services relatifs aux tsunamis. Le programme « Tsunami Ready », qui atteste de la préparation des collectivités au risque de tsunami en fonction de critères de performance, est désormais à l’essai dans trois régions (Caraïbes, Pacifique et océan Indien) et a permis de certifier plus de 25 localités de 15 pays, dont 10 PEID. La Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis a été observée chaque année. Par exemple, l’édition de novembre 2020, organisée en coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), comprenait une campagne en ligne de 30 jours à laquelle a participé la Directrice générale de l’UNESCO.

121. La COI a continué de se focaliser sur le **renforcement des capacités** de ses États membres par l’intermédiaire de ses organes subsidiaires régionaux – ses Sous-Commissions pour le Pacifique occidental (WESTPAC), pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE) et pour l’Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA) ainsi que son Comité régional pour l’océan Indien central (IOCINDIO) –, lesquels jouent un rôle crucial pour fournir un soutien stratégique et technique aux activités nationales et régionales de la Décennie. Afin de garantir une approche mieux ciblée, la deuxième enquête d’évaluation des besoins en matière de développement des capacités a été menée en ligne en février 2021 et a recueilli à 1 005 réponses provenant de 118 pays. Dans le cadre de la deuxième Expédition internationale de l’océan Indien, une cinquantaine de scientifiques africains ont participé aux campagnes de recherche océanographique organisées par l’Afrique du Sud. Le niveau de compétence a été considérablement relevé grâce à 16 centres de formation régionaux/spécialisés de l’Académie mondiale Ocean Teacher ainsi qu’aux centres régionaux de formation et de recherche de la WESTPAC. Le soutien de l’Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) a imprimé un nouvel élan aux efforts de développement des capacités de la COI et facilité le lancement de deux projets en Afrique : (i) base de données sur l’offre de formation en Afrique (liée au projet Ocean InfoHub) ; et (ii) sciences au service de la gestion en Afrique : renforcement des capacités pour élargir la recherche sur l’acidification des océans et l’observation de ce phénomène ainsi que pour généraliser les systèmes de détection et d’alerte rapides face aux efflorescences algales nuisibles. Avec le soutien de la NORAD et d’Australian Aid, le processus de reconnaissance « Tsunami Ready » a été déclenché dans les Caraïbes pour six localités de la Barbade, de la République dominicaine, de la Grenade, de la Jamaïque et de la Trinité-et-Tobago.

122. Le Plan de mise en œuvre de la Décennie insiste particulièrement sur les **PEID** ainsi que sur la valeur des **savoirs autochtones.** Au vu de l’expérience positive de la première réunion mondiale de planification tenue à Copenhague (Danemark) en mai 2019, de **jeunes spécialistes des océans** participent désormais à toutes les consultations régionales. Le soutien apporté par le Gouvernement norvégien/la NORAD en 2020 s’est avéré essentiel pour renforcer davantage les capacités des États membres et faciliter la coordination régionale de la Décennie, notamment dans les PEID du Pacifique et des Caraïbes, ainsi que pour mettre en place un réseau mondial de jeunes spécialistes des océans.

123. La Décennie offre l’occasion unique de repérer et de mettre à profit les synergies entre l’ODD 5 et l’ODD 14 ainsi que de passer de l’analyse des effectifs dans les sciences océaniques au prisme du genre à un cadre d’action plus cohérent. Dans le cadre des séries virtuelles de la Décennie, des manifestations ont été organisées avec le soutien du Canada pour créer une communauté mondiale autour des **femmes dans le domaine des sciences océaniques**, afin de les soutenir et de les outiller à chaque étape de leur carrière. Le calcul à intervalles réguliers de la proportion de femmes dans les sciences océaniques, réalisé par le biais des publications du Rapport mondial sur les sciences océaniques, permet de suivre l’évolution et d’observer l’effet des nouvelles initiatives et des stratégies tenant compte des questions de genre. Les recommandations issues de l’évaluation par IOS du positionnement stratégique de la COI-UNESCO (IOS/EVS/PI 197 et 212 EX/9) profiteront aux futurs travaux de la COI dans le domaine de l’égalité des genres, entre autres.

124. La COI met en place des dizaines de **communautés de pratique de la Décennie** afin de veiller à ce que toutes les nations, et en particulier les PEID et les pays les moins avancés (PMA), disposent de capacités adaptées en sciences océaniques, d’institutions efficaces ainsi que de la possibilité de développer et d’utiliser les technologies et la conception technique pour tirer profit des océans nouveaux. Les accords noués avec la CPS et l’Association des États riverains de l’océan Indien visent à garantir l’émergence puissante et autonome de perspectives régionales uniques. L’établissement d’un réseau dédié d’organisations philanthropiques, qui rassemble 20 fondations internationales, s’intègre dans la stratégie de mobilisation de ressources pour la Décennie. Cette stratégie a pour objectif d’obtenir des flux de financement mieux coordonnés et plus importants auprès des secteurs philanthropique et privé. L’Alliance pour la Décennie de l’Océan prend forme avec l’adhésion de dignitaires mondiaux et de pays. Les premiers représentants de la Décennie issus du secteur privé apportent déjà leur contribution, comme le montrent les nouveaux partenariats conclus avec Fugro (numéro un mondial de la géodésie) pour les données océaniques, avec Panerai pour l’initiation à l’océan et avec le Fonds AXA pour la recherche océanique pour le soutien aux actions de la Décennie en faveur de la résilience côtière.

125. Avec l’aide du Gouvernement suédois, la COI a lancé la **Plate-forme d’initiation à l’océan** et a produit une trousse à outils, qui est expérimentée dans des établissements scolaires de 36 pays par le biais du Réseau des écoles associées de l’UNESCO (réSEAU). En juin 2021, l’Assemblée de la COI a approuvé la Stratégie de la COI pour l’initiation à l’océan au service de la Décennie. Lors d’une première réunion tenue en novembre 2020, le Président et le personnel de la COI, ainsi que les experts du Conseil consultatif scientifique et technique (STAB) de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001), ont décidé d’œuvrer ensemble à l’élaboration d’un cadre stratégique définissant les actions prioritaires pour le milieu du patrimoine culturel subaquatique, qui peut inspirer et encourager des « actions de la Décennie ».

**Priorité globale Afrique**

***Programme phare 4 : Favoriser la science pour une gestion durable des ressources naturelles de l’Afrique et la réduction des risques de catastrophe***

[…]

310. Le renforcement des capacités en sciences et technologies marines reste une priorité pour la Sous-Commission de la COI pour l’Afrique et les États limitrophes, et trois centres de formation régionaux ont été créés dans le cadre du programme de l’Académie mondiale OceanTeacher (OTGA) au Kenya, au Mozambique et au Sénégal. Ces centres ont organisé 12 cours de formation, auxquels ont participé plus de 250 stagiaires de 27 pays. La disponibilité de la plate-forme d’apprentissage en ligne de l’Académie mondiale OceanTeacher a permis une réorientation rapide et l’organisation de cours en ligne à partir du deuxième semestre 2020.

311. La deuxième Expédition internationale de l’océan Indien (2015-2020) a fourni aux États membres de la région une excellente occasion de renforcer leurs capacités en matière d’observations océaniques. Le Gouvernement de l’Afrique du Sud a mis à disposition son navire de recherche océanographique, le *SA Agulhas II*, pour deux croisières auxquelles ont pris part plus de 50 océanographes et étudiants des Comores, d’Égypte, du Kenya, de Madagascar, du Mozambique, du Nigéria et de la République-Unie de Tanzanie. Deux ateliers de formation en ligne sur l’étude des avantages des systèmes opérationnels de surveillance et de prévision des océans (« atelier de sensibilisation ») et sur la mise en œuvre de systèmes opérationnels de surveillance et de prévision des océans (« atelier pratique ») ont été organisés en juin 2021. Les produits du système opérationnel de surveillance et de prévision des océans profitent à la navigation maritime, à la gestion portuaire, à la recherche et au sauvetage en mer, à la réduction des risques de catastrophes côtières, à la gestion de l’environnement côtier, à la gestion des marées noires, ainsi qu’aux activités de l’économie bleue. Les deux formations ont réuni 65 participants d’Afrique.

312. Cinq ateliers sur la planification de l’espace marin (en anglais, en français et en portugais) ont réuni plus de 200 participants de 20 États membres. Ils ont été suivis d’une série d’ateliers nationaux de planification de l’espace marin au Cameroun, aux Comores, au Gabon, au Ghana, au Kenya, à Madagascar, à Maurice, au Maroc, au Mozambique et en Tanzanie, avec le soutien financier de la Suède. Des études de cas sur le genre et la pauvreté dans la planification de l’espace marin ont été réalisées au Kenya, à Madagascar et en Tanzanie. Un atelier technique sur la vulnérabilité des côtes, qui s’est tenu à Libreville (Gabon) en novembre 2019 avec des experts de l’Angola, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République démocratique du Congo et de Sao Tomé-et-Principe, a jeté les bases pour l’élaboration d’un projet sous-régional sur la question. Un projet a été financé par l’Espagne en vue d’évaluer les effets du changement climatique et des facteurs de stress océaniques sur la dynamique naturelle du courant des Canaries. Des scientifiques de Cabo Verde, de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, de la Mauritanie, du Maroc, du Sénégal et de l’Espagne (îles Canaries) y ont participé, avec une forte proportion de femmes et de scientifiques en début de carrière.

313. Le développement du nœud régional africain pour le Projet Ocean InfoHub (OIH) a commencé avec un atelier des parties prenantes en juin 2020, auquel ont assisté plus de 100 participants. La COI a développé et mis à jour six bases de données thématiques : Experts et institutions ; Programmes de formation et de recherche ; Documents et bonnes pratiques ; Données spatiales et cartes ; Plates-formes d’observation des océans en Afrique ; et Projets liés à la mer en Afrique.

314. Dans le cadre du Système COI/UNESCO d’alerte aux tsunamis et de mitigation dans l’océan Indien (IOTWMS), les Comores, le Kenya, Madagascar, Maurice, le Mozambique, les Seychelles, l’Afrique du Sud et la République-Unie de Tanzanie ont reçu une formation coordonnée par la COI et des informations sur les menaces de tsunami fournies par trois prestataires de services désignés (Australie, Inde et Indonésie). Trois initiatives méritent une mention particulière. L’évaluation des capacités de préparation aux tsunamis a permis de dresser un état des lieux des systèmes d’alerte aux tsunamis et d’atténuation de leurs effets, de repérer les lacunes et d’établir une hiérarchie des besoins de développement des capacités dans 20 États membres de la région de l’océan Indien (dont le Kenya, Madagascar, Maurice, le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie). Tous les États membres africains bordant le littoral de l’océan Indien, à l’exception de la Somalie, ont participé aux exercices de tsunamis IOWave18 et IOWave20. La Tanzanie, le Kenya, Maurice et les Seychelles ont également procédé à des évacuations de populations dans le cadre de l’exercice IOWave18. Malgré la pandémie de COVID-19, le Kenya, Maurice, le Mozambique et les Seychelles ont réussi à impliquer les communautés locales dans l’exercice IOWave20. Des représentants des Comores, du Kenya, du Mozambique, de Maurice, des Seychelles, de l’Afrique du Sud et de la République-Unie de Tanzanie ont participé à diverses réunions et ateliers de formation (Tsunami Ready, planification des évacuations, symposium sur Palu et le détroit de la Sonde, chaînes d’alerte aux tsunamis et infrastructures critiques, réunions intersessions des groupes de travail et des équipes spéciales).

315. Dans le cadre du Système COI/UNESCO d’alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l’Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (NEAMTWS), un atelier sur la « préparation au prochain tsunami : réduction des pertes et des dommages dans les zones côtières de l’ouest de la Méditerranée » s’est tenu à Rabat (Maroc) en novembre 2018. Deux ateliers en ligne ont été organisés par l’Institut national d’océanographie et de pêche (NIOF) en 2020 et 2021 au Caire (Égypte) pour célébrer la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis. Le Maroc et l’Égypte ont participé à l’exercice NEAMWave21 en mars 2021 et à l’atelier en ligne de lancement du nouveau projet COI/UE/ECHO/NEAMTWS « CoastWAVE », en décembre 2021. Ces deux pays sont des bénéficiaires directs du nouveau projet financé par l’UE dont l’un des objectifs est de constituer une communauté reconnue « Tsunami Ready » à Alexandrie (Égypte) et à El Jadida (Maroc) d’ici la fin de 2023.

316. S’appuyant sur les résultats de « l’atelier de consultation régionale pour la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030 pour l’Afrique et les États insulaires limitrophes » qui s’est tenu à Nairobi (Kenya) en janvier 2020, la COI, en collaboration avec l’Association des sciences de la mer de l’océan Indien occidental (WIOMSA), a mené, de juillet à décembre 2021, une analyse des lacunes régionales dans le but d’élaborer une déclaration participative succincte des besoins prioritaires de l’Afrique dans le cadre de la Décennie de l’océan et de recenser les principaux obstacles, opportunités et mesures face à ces besoins. Les résultats de l’analyse seront validés et présentés à la Conférence régionale africaine de lancement de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques, organisée par la COI et le Gouvernement égyptien prévue en mai 2022 à Alexandrie (Égypte).

[…]

**Priorité globale Egalité des genres**

336. […] Le [Rapport mondial sur les sciences océaniques](https://unesdoc.unesco.org/ark%3A/48223/pf0000375147/PDF/375147eng.pdf.multi) (2020) a révélé que 38,6 % de l'ensemble des chercheurs en **sciences océaniques** étaient des femmes, ce qui équivaut à près de 10 % de chercheuses de plus que parmi l'ensemble de la communauté de chercheurs en sciences naturelles. Des difficultés persistent, notamment pour ce qui est d'encourager les femmes à endosser des rôles de chef de file dans le domaine des sciences océaniques et à surmonter la sous-représentation des femmes dans les catégories hautement techniques des sciences océaniques. La Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) constitue une occasion unique de mener une action pour aborder ces difficultés.

[…]

#### Principales réalisations pour faire face aux défis liés à la COVID‑19

126. Les activités de la COI liées à l’observation océanique ont été particulièrement mises à mal pendant la pandémie en raison de l’annulation de campagnes de recherche, du manque d’entretien des équipements d’observation ainsi que de la réduction des effectifs et des budgets de fonctionnement. Cependant, la COI a réussi à adapter ses méthodes de travail, notamment par le biais des activités suivantes : (i) préparation de directives pour les services d’alerte aux tsunamis, l’évacuation et la mise à l’abri pendant la COVID‑19 et (ii) enquête sur l’évaluation de l’impact de la pandémie de COVID‑19 sur les réseaux de marégraphes sismiques et de tsunamimètres, et sur les opérations des fournisseurs de services liés aux tsunamis. La disponibilité de la plate-forme d’apprentissage en ligne de l’Académie mondiale OceanTeacher a permis une réorientation et une organisation rapides de cours en ligne dès juin 2020, maintenant ainsi les efforts de développement des capacités de la COI au niveau prévu. Les organes subsidiaires régionaux de la COI ont démontré leur capacité d’adaptation en faisant continuellement progresser les sciences marines et la coopération entre les États membres des différentes régions. Certaines des grandes réunions des Nations Unies ont dû être reportées à la fin de 2021, voire à 2022, notamment la 2e Conférence des Nations Unies sur les océans et l’édition 2022 de la Conférence internationale sur les données océaniques.

#### Fonds mobilisés et principaux partenariats établis

127. Les consultations mondiales et régionales organisées au cours de la période quadriennale en vue de l’élaboration du Plan de mise en œuvre de la Décennie ont o à la COI l’occasion de renforcer les partenariats existants et d’en établir de nouveaux avec des institutions des Nations Unies, des partenaires régionaux bilatéraux et intergouvernementaux, des organisations philanthropiques, le secteur privé ainsi que la société civile. Ce processus a également débouché sur la création de l’Alliance pour la Décennie de l’Océan. Le renforcement du partenariat avec les donateurs bilatéraux à long terme, y compris par le biais de fonds affectés de manière peu restrictive, obtenus par exemple auprès de la NORAD, s’est avéré primordial pour permettre à la Commission de tenir ses engagements et de répondre aux attentes des États membres.

128. La coopération interinstitutionnelle a été renforcée, notamment avec la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, l’OMI, l’Organisation météorologique mondiale (OMM), la FAO, le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la CCNUCC, l’UNDRR, l’Organisation mondiale de la Santé (OMS), l’Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA) et l’UICN. Par exemple, la prestation concluante de services climatologiques et opérationnels a été assurée en étroite coopération avec l’OMM ; quant à la collaboration avec le FEM, le PNUD et le PNUE, elle s’est poursuivie avec succès, puisque le FEM a chargé la COI de déployer deux projets relatifs à de grands écosystèmes marins (mer Noire et mer des Sargasses). Un accord tripartite a été conclu avec l’AIEA, la FAO et l’OMS sur l’intoxication par la ciguatera.

129. Le développement des capacités et le travail sur le terrain ont continué d’être facilités par les organes subsidiaires régionaux de la COI ainsi que par les centres de formation régionaux/spécialisés de l’Académie mondiale OceanTeacher et les centres régionaux de formation et de recherche de la WESTPAC. Dans la région de l’IOCINDIO, les deux centres de catégorie 2 (Iran et Inde) ont fourni de précieuses contributions et assuré la prise en main régionale des programmes. La coopération au niveau régional, principalement au sein de l’IOCARIBE et de l’IOCAFRICA, a été renforcée dans le domaine de la cartographie des océans grâce au projet « Seabed 2030 » lié à la GEBCO. La coopération avec Prada et Panerai a été essentielle aux progrès de l’initiation à l’océan, et un nouveau partenariat avec la CE permettra de nouvelles réalisations en 2022.

#### Principaux défis et mesures correctives (autres que ceux liés à la pandémie de COVID-19)

130. Les préparatifs de la Décennie, ainsi que la reconnaissance mondiale accrue de l’importance des travaux de la COI en faveur de la gestion durable des océans, ont considérablement augmenté la charge de travail du personnel de la COI et pèsent sur sa capacité à mener à bien les programmes fondamentaux. Les partenariats stratégiques cruciaux devront être renforcés et de nouveaux partenariats devront être forgés, notamment dans le cadre de l’Alliance pour la Décennie de l’Océan. Au sein des Nations Unies, la COI a acquis une position de chef de file sur les questions liées aux océans et est expressément chargée de fournir des données scientifiques pour les programmes des institutions. Ainsi, elle doit renforcer ses capacités en tant qu’entité de coordination de la Décennie grâce à la mobilisation active de ressources. Ces tendances continueront d’être observées lors de la mise en œuvre du 41 C/5.

**ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS AU REGARD DU CADRE DE RÉSULTATS APPROUVÉ**

(Réf. : 214 EX/4.I.INF)

## COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE

**Résultat escompté COI 1 : Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques fondées sur la science au service d’une réduction de la vulnérabilité aux aléas liés aux océans, de la conservation mondiale et de l’exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines, ainsi que d’un accroissement de la résilience et de l’adaptation au changement climatique, en vue de la réalisation du Programme 2030**

|  |  |
| --- | --- |
| **Cadre budgétaire intégré (hors personnel)**(en milliers de dollars des É.‑U.) | **Fonds mobilisés**(en milliers de dollars des É.‑U.) |
| **39 C/5 (2018-2019)** | **40 C/5 (2020-2021)**  | **2018-2019** | **2020-2021**  |
| **IBF ajusté** | **Dépenses** | **IBF ajusté** | **Dépenses** |
| 20 351 | 16 544 | 18 559 | 12 042 | 9 066 | 18 279 |

| **Indicateurs de performance (IP) et cibles (C)** | **Évaluation par rapport à la cible au 31/12/2021** |
| --- | --- |
| **IP FONCTION A :** Nombre d’États membres soutenus qui ont mené des recherches océanographiques de pointe afin de répondre aux enjeux spécifiques des impacts océaniques et humains sur les zones côtières.**C 2018-2021 :** (i) 54 États membres, dont 7 en Afrique et 8 PEID, participent à des initiatives internationales de recherche dans le cadre du PMRC.(ii) 94 États membres, dont 23 en Afrique et 17 PEID, combinent les meilleures pratiques, normes et méthodes aux fins d’observation de l’acidification de l’océan et des écosystèmes à carbone bleu.(iii) 83 États membres, dont 9 en Afrique et 5 PEID, contribuent à mieux faire comprendre le fonctionnement de l’écosystème marin et les effets du changement sur les services écosystémiques. | (i) 19 États membres, dont 1 en Afrique.(ii) 104 États membres, dont 24 en Afrique et 19 PEID.(iii) 95 États membres, dont 21 en Afrique et 18 PEID. |
| **IP FONCTION B :** Nombre d’États membres soutenus qui ont entretenu, renforcé et intégré un système mondial d’observation, de données et d’information relatif à l’océan afin de réduire la vulnérabilité aux aléas liés aux océans et de bénéficier des produits obtenus.**C 2018-2021 :** (i) Bon niveau de participation aux alliances régionales pour le GOOS, avec 68 États membres actifs (sur 104 États membres du GOOS), dont 12 en Afrique et 9 PEID.(ii) 13 États membres, dont 5 en Afrique et 1 PEID, participent à l’IOGOOS, un indicateur de contribution à l’EIOI­2.(iii) 20 États membres contribuent au JCOMMOPS.(iv) 100 États membres (dont 25 en Afrique) ont mis en place des CNDO ou des unités de données associées de l’IODE, et 10 États membres de la COI (dont 3 en Afrique) ont mis en place des unités d’information associées de l’IODE. | (i) 66 États membres, dont 12 en Afrique et 9 PEID.(ii) 13 États membres, dont 8 en Afrique et 2 PEID.(iii) 20 États membres.(iv) CNDO ou unités de données associées : 93 centres de données dans 68 États membres, dont 18 centres de données en Afrique ; unités d’information associées : 5 mises en place, dont 1 en Afrique (chiffre inférieur à celui de la période précédente en raison d’évaluations approfondies et de fermetures ; une campagne de réactivation a été lancée en juin 2021). |
| **IP FONCTION C :** Nombre d’États membres soutenus qui ont mis en place des systèmes d’alerte rapide et des mécanismes de préparation pour atténuer les risques de tsunami et autres aléas liés à l’océan, de façon à renforcer la résilience.**C 2018-2021 :** (i) 139 États membres, dont 9 en Afrique et 28 PEID, disposent de centres nationaux d’alerte aux tsunamis.(ii) 16 États membres, dont 6 PEID, ont renforcé le degré de préparation des populations.(iii) 15 États membres, dont 7 PEID, ont développé des capacités d’évaluation des risques de tsunami et autres risques côtiers.(iv) 14 États membres participent activement au système opérationnel de prévision océanique, dont 2 en Afrique et 2 PEID.(v) 47 États membres ont développé des capacités de recherche et de gestion en matière d’algues nuisibles, dont 6 en Afrique et 5 PEID. | (i) 138 États membres, dont 12 en Afrique et 36 PEID.(ii) 16 États membres, dont 6 PEID.(iii) 17 États membres, dont 7 PEID.(iv) 14 États membres, dont 2 en Afrique et 2 PEID.(v) 50 États membres, dont 7 en Afrique et 6 PEID. |
| **IP FONCTION D :** Nombre d’États membres soutenus qui disposent de mécanismes d’interface science-politiques dans le domaine des océans propres à soutenir la bonne santé des écosystèmes océaniques, conformément au Programme 2030.**C 2018-2021 :** (i) 40 États membres contribuent aux ensembles de données bathymétriques et les utilisent dans le cadre du projet GEBCO.(ii) 72 États membres, dont 21 en Afrique et 5 PEID, ayant désigné 757 experts auprès du pool d’experts de l’Évaluation mondiale des océans.(iii) 48 États membres, dont 7 en Afrique, gèrent des ensembles de données concernant l’acidification des océans.(iv) 35 États membres, dont 7 en Afrique et 5 PEID, participent à des programmes scientifiques et de développement des capacités sur l’évaluation et la gestion des nutriments.(v) 11 États membres, dont 5 en Afrique et 2 PEID, ayant organisé un atelier régional sur la vulnérabilité côtière en vue de l’élaboration d’un projet régional sur l’adaptation au changement climatique. | (i) Plus de 95 États membres accèdent aux ensembles de données et 35 y contribuent.(ii) 796 experts, dont 87 experts du Groupe africain, sont maintenant nommés dans le pool d’experts ; l’Évaluation mondiale des océans a été achevée et publiée en avril 2021.(iii) 30 États membres, dont 5 en Afrique.(iv) 30 États membres, dont 7 en Afrique et 1 PEID (par le biais du Partenariat mondial sur la gestion des nutriments).(v) 5 États membres d’Afrique participant à un atelier régional de cadrage sur la vulnérabilité côtière, 6 États membres d’Afrique menant des consultations d’experts nationaux sur les pressions côtières et environnementales ; pratiques nationales en matière de gestion des risques côtiers publiées pour 10 États membres, dont 4 en Afrique ; 4 ateliers nationaux en préparation. |
| **IP FONCTION E :** Nombre d’États membres soutenus qui appliquent une gestion des écosystèmes fondée sur la science et mesurent les progrès accomplis en faveur de la réalisation de l’ODD 14.**C 2018-2021 :** (i) 108 États membres, dont 28 en Afrique et 10 PEID, contribuent à la mise en œuvre des plans de travail des organes directeurs ou organes régionaux subsidiaires.(ii) Des experts de 50 États membres, dont 8 en Afrique et 5 PEID, participent au forum international et aux activités de formation sur l’aménagement de l’espace marin et appliquent leurs connaissances afin d’élaborer des plans nationaux dans ce domaine.(iii) 17 États membres, dont 5 PEID, participent à des activités de sensibilisation des Nations Unies, dans le cadre de manifestations organisées en marge de la réunion sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, de la Conférence « Notre Océan », et de la Conférence des Parties à la CCNUCC. | (i) 114 États membres, dont 29 en Afrique et 19 PEID.(ii) 125 États membres, dont 13 en Afrique et 8 PEID.(iii) Dans le cadre de la Décennie de l’Océan, 70 États membres, dont 10 PEID, ont participé à la manifestation « Des océans nouveaux » en février et à l’évènement mondial de lancement le 1er juin ; 60 États membres, dont 9 PEID, ont participé au débat sur l’ODD 14 organisé par le Président de l’Assemblée générale des Nations Unies, au cours duquel l’ADG/COI a présenté la Décennie. 55 États membres de l’ONU ont participé à la séance d’information de la COI sur l’instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. |
| **IP FONCTION F :** Nombre d’États membres soutenus qui ont développé des capacités institutionnelles et les mettent à profit pour atteindre les objectifs de haut niveau de la COI.**C 2018-2021 :** (i) 52 États membres, dont 12 en Afrique et 11 PEID, ayant participé à l’évaluation des besoins.(ii) 62 États membres, dont 8 en Afrique et 8 PEID, contribuent à la deuxième édition du Rapport mondial sur les sciences océaniques.(iii) (a) Plans de développement des capacités mis en œuvre dans 24 États membres de la région IOCARIBE, 18 de la région IOCAFRICA, 16 de la région WESTPAC.(b) 150 professionnels, dont 30 d’Afrique et 7 de PEID, formés à des thématiques prioritaires désignées par le biais des sous-commissions régionales.(iv) 150 professionnels formés, dont 40 d’Afrique et 3 de PEID, avec un objectif de 40 % de femmes (5 centres de formation régionaux créés). | (i) 89 États membres, dont 28 en Afrique et 6 PEID.(ii) 45 États membres ont soumis des données au questionnaire GOSR2020, dont 11 en Afrique et 2 PEID ; 52 États membres ont contribué au portail du Rapport mondial sur les sciences océaniques, dont 13 en Afrique et 4 PEID.(iii) (a) Plans de mise en œuvre d’activités de développement des capacités adoptés par les sous-commissions en 2021, dont l’exécution a débuté, mais dépendant largement des ressources extrabudgétaires : 24 États membres de la région IOCARIBE, 25 d’Afrique (IOCAFRICA) et 16 de la région WESPAC.(b) 1 559 professionnels, dont 255 d’Afrique, 335 de la région IOCARIBE, 520 de la région WESPAC et 76 de PEID.(iv) 1 559 professionnels formés, dont 255 d’Afrique, 335 de la région IOCARIBE, 520 de la région WESPAC et 76 de PEID, dont 44 % de femmes (16 centres de formation régionaux créés). |

| **Contribution des principaux partenaires** |
| --- |
| La Commission océanographique intergouvernementale (COI) a besoin des contributions de ses partenaires pour pouvoir s’acquitter efficacement de son mandat, qui ne cesse de s’élargir. Une répartition efficace et efficiente des tâches entre les partenaires d’ONU-Océans revêt une importance particulière dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable. Grâce aux consultations mondiales et régionales menées au cours de l’exercice biennal, des milliers de parties prenantes issues des gouvernements, du milieu scientifique et technologique, des entreprises, de la société civile et des organisations internationales ont contribué à la formulation du Plan de mise en œuvre de la Décennie. De nouveaux partenariats ont été noués avec des organisations philanthropiques, le secteur privé (Axa, Panerai, Fugro) ainsi que des partenaires intergouvernementaux régionaux.La fourniture des services climatologiques et opérationnels est assurée en étroite coopération avec l’Organisation météorologique mondiale (OMM), notamment dans le cadre du coparrainage de programmes. La collaboration avec le Fonds pour l’environnement mondial (FEM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) se poursuit avec succès. Le FEM a chargé la COI de mettre en œuvre la prochaine phase du projet IW:Learn+ (2022‑2025) ainsi que deux de ses projets concernant de grands écosystèmes marins (mer Noire et mer des Sargasses). Un accord tripartite a été conclu avec l’Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA), l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) et l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur l’intoxication par la ciguatera.En juin 2021, l’Assemblée de la COI et le Conseil exécutif de l’OMM ont adopté une stratégie de collaboration entre l’OMM et la COI, qui propose des moyens pour renforcer mutuellement les programmes sur les chaînes de valeur opérationnelles et politico-scientifiques couvrant les océans, le climat et la réduction des risques de catastrophe. L’OMM s’est engagée à renforcer considérablement son coparrainage du Système mondial d’observation de l’océan (GOOS).Le développement des capacités et le travail sur le terrain sont facilités par les organes subsidiaires régionaux de la COI ainsi que par les centres de formation régionaux/spécialisés de l’Académie mondiale OceanTeacher et les centres régionaux de formation et de recherche de la région de la Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental (WESTPAC). Dans la région du Comité régional de la COI pour l’océan Indien central (IOCINDIO), les deux centres de catégorie 2 (Iran et Inde) fournissent de précieuses contributions et assurent la prise en main régionale des programmes. Les accords en cours de négociation avec la Communauté du Pacifique (CPS) et l’Association des États riverains de l’océan Indien constitueront une étape importante à cet égard. La stratégie de développent des capacités de la COI a permis de parvenir à une approche commune des résultats en matière de développement des capacités à travers les régions. La coopération au niveau régional, principalement au sein de la région de l’IOCARIBE et de la Sous-commission de la COI pour l’Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA), a été renforcée dans le domaine de la cartographie des océans grâce au projet « Seabed 2030 » lié à la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO).Les partenaires de la société civile jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation à la valeur socioéconomique de l’océan et aux efforts menés par la COI pour favoriser une économie océanique durable et gérer les grands défis et perspectives qu’offre l’océan. Dans le cadre du partenariat entre la COI et l’Association internationale de la classe ouverte des monocoques, les skippers du Vendée Globe ont recueilli des observations vitales, notamment dans les zones les moins visitées de notre océan mondial, contribuant ainsi au GOOS dans le cadre de la Décennie et sous la direction de l’OceanOPS. |

| **Principaux défis** | **Mesures correctives** |
| --- | --- |
| La préparation de la Décennie a considérablement augmenté la charge de travail du Secrétariat et pèse sur sa capacité à mener à bien les programmes fondamentaux. Il conviendrait de créer une unité de coordination durable dotée des effectifs nécessaires pour se montrer à la hauteur des ambitions de la Décennie et les appuyer au cours des 10 prochaines années. Il conviendrait également d’envisager un nouveau rôle pour la COI dans le contexte de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, ainsi que des négociations relatives à un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à cette convention et portant sur la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, qui pourraient renforcer encore cet aspect.Le GOOS place l’observation de l’océan parmi les premiers maillons d’une chaîne de valeur qui relie la gestion des données, l’analyse et les systèmes de prévision, puis les informations scientifiques utiles pour la formulation de politiques, la sécurité individuelle et la prise de décisions. La mise en place de partenariats clés s’avère donc nécessaire pour qu’il devienne un système réactif, dont la pérennité est assurée par ses promoteurs. | Une campagne de collecte de fonds est menée afin de recueillir de nouvelles ressources extrabudgétaires en faveur de la Décennie. Une Alliance pour la Décennie de l’Océan a été lancée pour attirer de nouveaux donateurs et un accord de partenariat a été signé avec plusieurs institutions philanthropiques de premier plan.Le rôle de coparrainage de l’OMM est primordial pour mener à bien les activités dans le domaine des services climatiques et météorologiques opérationnels, et l’engagement a débouché sur un résultat positif.La Décennie sera également un moment de transformation auquel le GOOS entend contribuer, avec pour principaux objectifs de renforcer la mise en œuvre et de s’adapter aux besoins. |

| **Impact de la pandémie de COVID‑19 sur la réalisation des résultats escomptés** |
| --- |
| Les répercussions du confinement lié à la COVID‑19 ont été particulièrement préoccupantes pour les programmes opérationnels de la Commission – le GOOS et l’Échange international des données et de l’information océanographiques (IODE) – qui fournissent des informations indispensables aux prévisions et aux alertes maritimes, climatiques et météorologiques. Le GOOS, coordonné par la COI, s’est avéré vulnérable aux conséquences de la COVID‑19 dans certains cas, mais résilient dans de nombreux autres, ce qui prouve la valeur de la coopération internationale. Certaines activités ont continué à être restreintes, notamment celles liées à l’exploitation des navires océanographiques et à l’entretien des mouillages, à la prise de mesures du CO2 en surface et au déploiement de plates-formes autonomes telles que les flotteurs Argo et les dériveurs de surface. En effet, les spécialistes chargés de leur mise en œuvre s’adaptent progressivement, trouvent de nouveaux modes de coopération et opèrent en respectant de nouvelles restrictions. La COI a mené plusieurs études et continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires dans les milieux concernés pour évaluer toutes les conséquences de la pandémie jusqu’en 2021, en réaffectant les ressources dégagées par l’annulation d’activités et la réduction des déplacements. Toutefois, il apparaît de plus en plus nettement que les archives mondiales de données océaniques accuseront des lacunes en raison de l’annulation de campagnes de recherche, du manque d’entretien des équipements d’observation pendant la pandémie, de la réduction du personnel pendant et éventuellement après la pandémie et de la réduction éventuelle des budgets opérationnels. Cette situation fera l’objet d’un suivi par le biais du portail de données du Rapport mondial sur les sciences océaniques. La coordination intergouvernementale des activités du système mondial d’alerte aux tsunamis s’est limitée à des réunions pour la plupart virtuelles, les réunions de gouvernance étant reportées à une date ultérieure au format virtuel si nécessaire. Les activités ont été rapidement adaptées à la nouvelle « norme de travail », notamment par le biais des activités suivantes : (i) la préparation de directives pour les services d’alerte aux tsunamis, l’évacuation et la mise à l’abri pendant la COVID‑19 et (ii) une enquête sur l’évaluation de l’impact de la pandémie de COVID‑19 sur les réseaux de marégraphes sismiques et de tsunamimètres, et sur les opérations des fournisseurs de services liés aux tsunamis. La disponibilité de la plate-forme d’apprentissage en ligne de l’Académie mondiale OceanTeacher a permis une réorientation et une organisation rapides de cours en ligne dès juin 2020, maintenant ainsi les efforts de développement des capacités de la COI au niveau prévu. Les organes subsidiaires régionaux de la COI ont démontré leur capacité d’adaptation en faisant continuellement progresser les sciences marines et la coopération entre les États membres des différentes régions. Certaines des grandes réunions des Nations Unies ont dû être reportées à la fin de 2021, voire à 2022, notamment la 2e Conférence des Nations Unies sur les océans et l’édition 2022 de la Conférence internationale sur les données océaniques, intitulée « Les données dont nous avons besoin pour les océans que nous voulons ». D’autres actions ont été prévues pour maintenir la mobilisation des parties prenantes. Par exemple, la conférence de lancement de la Décennie, avec le soutien du Gouvernement allemand, a été réorganisée en une série d’évènements de haut niveau et de laboratoires de la Décennie tout au long de l’année 2021. |

**Évaluation de la réalisation du résultat escompté**

Le résultat escompté a été réalisé : Entièrement  Partiellement  Non réalisé 